



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 1 de 6

Date :
10/12/2014

| <u>CONVOQUES :</u> | <u>PRESENTS :</u> | <u>EXCUSES :</u> | <u>REPRESENTE PAR :</u> |
|--------------------------|-------------------|------------------|-------------------------|
| Michel MICHALLET | X | | |
| Alain BERNHEIM | X | | |
| Mireille CHAPUS | X | | |
| Marc LOUBET | X | | |
| Georges LARROQUE | X | | |
| Priscilia BIONDI | | X | Monsieur MICHALLET |
| Bertrand COSSOUX | | X | |
| Annie COURTIER | X | | |
| Marie-Corinne COUSINARD | X | | |
| Olivier DELMER | X | | |
| Karine DA SILVA COUTINHO | | X | Madame COUSINARD |
| Gérard ESPINERA | | X | Madame LONGUEVILLE |
| Elisabeth LONGUEVILLE | X | | |
| Paul SCHULTZ | X | | |
| Jean-Pierre PIERRAIN | X | | |

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel MICHALLET, Maire, qui déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus présents ou absents.

Madame Elisabeth LONGUEVILLE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Convention temporaire d'utilisation du domaine public par SETHY.
- Convention activité NAP (Monsieur BOURSIER)
- Demande de subvention pour travaux défense incendie auprès du Sénateur HYEST.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 octobre 2014**2
2. **P.L.U : débat d'orientation PADD avec la participation du cabinet TEL**2
3. **Convention pour la mutualisation des services informatiques de la C.A.M.V.S.**2
4. **Convention relative à la halte-garderie de Cesson**3
5. **Avenant tarifaire au protocole d'accord avec les C.M.R.**3
6. **Avenant à la convention FOCEL**3
7. **Contrat pour contrôle sécurité Aire de Jeux**3
8. **Subvention FOCEL (école Boissise-la-Bertrand)**3
9. **AP/CP : défense incendie de la rue des Joies**3
10. **AP/CP : P.L.U.**3
11. **Décision modificative au budget n°4**4
12. **Marché pour la réfection de la rue des Joies**5

Rédigé-le : 10/12/2014

Par Mme LONGUEVILLE – élue Secrétaire de séance



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 2 de 6

Date :
10/12/2014

| | |
|--|---|
| 13. Démission et nomination d'un conseiller municipal à la commission sport/culture de la CAMVS..... | 5 |
| 14. Référént défense à la Préfecture..... | 5 |
| 15. Convention temporaire d'utilisation du domaine public par SETHY | 5 |
| 16. Convention activité NAP (Monsieur BOURSIER)..... | 5 |
| 17. Demande de subvention pur travaux défense incendie auprès du Sénateur HYEST | 5 |
| 18. Questions et Informations Diverses | 6 |

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 octobre 2014

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le procès-verbal du 15 octobre 2014 est accepté à l'unanimité.

2. P.L.U : débat d'orientation PADD avec la participation du cabinet TEL

Le projet d'aménagement (PADD) décrit les différentes fonctionnalités concernant notre commune : cadre de vie, insertion paysagère et écologique, connexions avec les communes voisines, emploi, état de l'urbanisation et développements à organiser pour satisfaire aux exigences de l'Etat en matière d'habitat, risques naturels et technologiques.

La présente séance du conseil municipal est une étape obligatoire dans le processus d'élaboration du PLU.

Il s'agit d'un document très synthétique qui ne fait qu'introduire des étapes futures de travail où l'on précisera les différentes zones de la commune et chacun de leur règlement.

L'exposé insiste sur la contrainte écologique à respecter impérativement. L'exposé explique aussi la très forte contrainte de densification d'habitat à laquelle sont soumises par l'Etat toutes les communes de l'Île de France (augmentation de la densité humaine de + 15%).

Un débat prolonge cet exposé: les questions d'accessibilité et de handicap ne sont pas citées dans ce PADD car les obligations légales en la matière s'imposent quel que soit le PLU. Le projet de la maison de retraite Malka, d'étendre son activité en faveur des personnes atteintes de maladie d'Alzheimer est un élément positif pour la densification de la commune. Si le PLU de notre commune aboutit, et lorsque le PLUI de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine sera mis en vigueur, notre PLU restera valable et sera intégré tel quel dans le PLUI. En pratique, la densification de l'habitat ne se fera que très progressivement, car il s'agira seulement d'identifier des potentialités de construire. Un conseiller municipal rappelle qu'il avait déjà envisagé à son époque pour notre village un objectif de population tel qu'il est actuellement demandé pour 2030.

La teneur du PADD est validée par le Conseil Municipal. Il est rappelé la tenue le 12 décembre de la réunion publique sur le même sujet (séance obligatoire pour le processus d'élaboration du PLU).

3. Convention pour la mutualisation des services informatiques de la C.A.M.V.S.

Cette mutualisation permettra à la commune de bénéficier des infrastructures, des conseils, et de conditions d'achat préférentielles.

Vote du Conseil Municipal : POUR à l'Unanimité.



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 3 de 6

**Date :
10/12/2014**

4. Convention relative à la halte-garderie de Cesson

Cette convention offre la possibilité aux Boissisiens d'utiliser la Halte-Garderie de Cesson dont la gestion a été reprise par la Mairie de Cesson.

Vote du Conseil Municipal : POUR à l'Unanimité

5. Avenant tarifaire au protocole d'accord avec les C.M.R.

Les Centres Musicaux Ruraux fournissent une prestation de 5 h de cours par semaine à l'école primaire et maternelle.

Le coût sera de 1891 € par trimestre à compter du 1^{er} janvier 2015.

Vote du Conseil Municipal : POUR à l'unanimité.

6. Avenant à la convention FOCEL

Devant la fréquentation modeste du centre de loisirs du mercredi après-midi, le contrat avec la FOCEL, organisateur des activités, a été renégocié à la baisse. Il s'établit désormais à la moitié de ce qui a été prévu initialement soit 12 701 € pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 1^{er} juillet 2015.

Vote du Conseil Municipal : POUR à l'unanimité.

7. Contrat pour contrôle sécurité Aire de Jeux

Il est rappelé au conseil municipal la réglementation relative à l'obligation de faire effectuer des contrôles de sécurité des aires des Jeux qui doivent être effectuées 1 fois par an.

Monsieur LOUBERT ayant fait une étude comparative de différentes sociétés, il propose une convention avec l'entreprise CERES CONTROL.

Vote du Conseil Municipal : POUR à l'unanimité.

8. Subvention FOCEL (école Boissise-la-Bertrand)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un don de 50 € effectué par un administré et destiné à la FOCEL, Coopérative de l'Ecole les Fontaines.

Le conseil décide de reverser ce don de 50 € à la FOCEL ;

9. AP/CP : défense incendie de la rue des Joies

Le montant total affecté à ces travaux reste identique en faisant glisser 20 000 € de 2015 en 2014.

Vote du Conseil Municipal : POUR à l'unanimité.

10. AP/CP : P.L.U.

.Le montant total affecté à cette prestation demeure identique, nous faisons glisser 20 000 € de 2015 en 2014/

Vote du Conseil Municipal : POUR à l'unanimité.



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 4 de 6

Date :
10/12/2014

11. Décision modificative au budget n°4

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de décision modificative n°4 au budget :

| DESIGNATION | dépenses | | recettes | |
|--|--------------------|----------------------|--------------------|----------------------|
| | diminution crédits | augmentation crédits | diminution crédits | augmentation crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D 61523 Entretien voies et réseaux | | 19 227.56 | | |
| D 023 virement section investissement | | 6 075.09 | | |
| D 6574 subv fonct person droit privé | | 50.00 | | |
| R 7325 fonds péréq.interco et comun. | | | | 3 240.00 |
| R 7381 taxes add.droits de mutation | | | 19 422.84 | |
| R 74718 autres | | | | 2 083.33 |
| R 74832 attributions du FDTP | | | | 965.82 |
| R 74838 Autres Attributions et péréquat. | | | | 38 436.34 |
| R 7713 Libéralités reçues | | | | 50.00 |
| TOTAL | | 25 352.65 | 19 422.84 | 44 775.49 |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D 202-043 PLAN LOCAL D'URBANISME | | 20 000.00 | | |
| D 2031-121 AGRANDISSEMENT | | 2 810.00 | | |
| D 21538-017 DEFENSE INCENDIE RUE DES JOIES | | 20 000.00 | | |
| D 21538-041 MAIRIE | | 3 582.00 | | |
| D 2313-041 MAIRIE | | 5 696.00 | | |
| D 2315-013 VOIRIE RUE F.ROLIN | | 10 000.00 | | |
| D 2315-041 MAIRIE | | 3 200.00 | | |
| R 021 Virement de la section de fonctionnement | | | | 6 075.09 |
| R 10226 taxe aménagement verst sous-densité | | | | 2 667.56 |
| R 1331-017 DEFENSE INCENDIE Rue des JOIES | | | | 16 247.96 |
| R 1331-0170 DEFENSE INCENDIE autres rues | | | | 40 297.39 |
| TOTAL | | 65 288.00 | | 65 288.00 |
| TOTAL GENERAL | | 90 640.65 | | 90 640.65 |

Vote du conseil Municipal : pour à l'unanimité.

Rédigé-le : 10/12/2014

Par Mme LONGUEVILLE – élue Secrétaire de séance



12. Marché pour la réfection de la rue des Joies

Monsieur LOUBET donne une information sur le positionnement actuel de l'appel d'offres pour la réfection de la rue des Joies. Huit entreprises ont répondu, sept dossiers sont admissibles.

Les propositions chiffrées varient du simple au double. A ce jour compte tenu des incertitudes sur le tracé de la canalisation d'eau douce de Seine, aucune décision ne peut être prise.

Messieurs SCHULTZ et PIERRAIN s'étonnent de la méthodologie retenue pour ce chantier et regrettent que les riverains n'aient pas été convoqués, et que la commission travaux ne soit pas plus partie prenante.

Monsieur MICHALLET leur confirme que ces deux points seront respectés.

13. Démission et nomination d'un conseiller municipal à la commission sport/culture de la CAMVS

Madame COURTIER a formulée son souhait de démission de la commission sport/culture de la C.A.M.V.S. Cette démission est acceptée et Monsieur LARROQUE se porte candidat à ce poste.

Le Conseil Municipal vote : pour à l'unanimité.

Monsieur LARROQUE est nommé membre de la commission sport/culture de la CAMVS.

14. référént défense à la Préfecture

Monsieur MICHALLET informe le Conseil Municipal de la nécessité de nommer un référént défense auprès de la Préfecture.

Monsieur MICHALLET se propose à ce poste, et le Conseil Municipal à l'unanimité le désigne référént défense à la Préfecture.

15. Convention temporaire d'utilisation du domaine public par SETHY

La société SETHY, dans le cadre des travaux sur les berges de Seine, souhaite pouvoir disposer d'un terrain d'environ 2000 m² pour l'implantation d'un atelier, à ciel ouvert, de fabrication de matelas et cages gabions ainsi que l'entreposage des matériaux nécessaires à leur fabrication, à proximité du chantier. La commune se propose de mettre à disposition les parcelles AK n°23, AK n°25, AK n°26 et partiellement AK n°72. Cette mise à disposition à titre gracieux fait l'objet d'une convention d'occupation du domaine public. En contrepartie la société SETHY s'engage à réaliser le nettoyage du sous-bois du Parc des Vives-Eaux.

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

16. Convention activité NAP (Monsieur BOURSIER)

L'Association NATURAYA cesse son activité au 31 décembre 2014. En remplacement Monsieur MICHALLET propose au Conseil Municipal une convention avec Monsieur BOURSIER, auto-entrepreneur, qui travaille sur les mêmes thématiques et qui nous est recommandé par NATURAYA. Vote du Conseil Municipal : pour à l'unanimité.

17. Demande de subvention pur travaux défense incendie auprès du Sénateur HYEST

Monsieur MICHALLET propose de solliciter le Sénateur Jean-Jacques HYEST afin d'obtenir une subvention de 30 000 € pour le chantier « défense incendie » dans le cadre de la réserve parlementaire.

Vote du Conseil Municipal ;; pour à l'unanimité.



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 6 de 6

Date :
10/12/2014

18. Questions et Informations Diverses

- Date du prochain Conseil Municipal : le jeudi 29 janvier 2015 à 20 h 30
- Date du Conseil Communautaire : lundi 15 décembre 2015 à 20 h 30
- Monsieur MICHALLET informe le conseil Municipal qu'il n'a pas reçu de réponse à sa demande de rendez-vous avec Monsieur le Préfet concernant la fermeture du VC3. Son courrier date du 23 septembre 2014, et une relance partira début d'année.
- Le S.D.E.S.M. a désigné l'entreprise qui a emporté l'appel d'offre dans le cadre du regroupement de commande de gaz. Il s'agit de GDF qui a fait la meilleure offre.
- Les demandes de subvention, auprès de la C.A.M.V.S. pour les travaux de l'église et du mini-stade sont à l'ordre du jour du conseil communautaire du 15 décembre 2014.
- Le Conseil Municipal des enfants a été mis en place, sa première séance aura lieu le lundi 26 janvier 2015 à 18 heures 30 à la mairie de Boissise-la-Bertrand
- Charte des Aînés :
 - - article 7 : suppression de la phrase « ne pas être un élu municipal » le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette modification.
 - - Le Conseil des Aînés se compose actuellement de 8 membres, compte tenu de l'arrivée de 8 nouvelles personnes en son sein.

Levée de la séance après épuisement de l'ordre du Jour

Le Maire
Michel MICHALLET